

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 4 décembre 2007 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2007-12-284

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 28 : autres items

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 6 NOVEMBRE 2007.

LÉGISLATION

4. NOMINATION : SUBSTITUT AU CONSEIL DES MAIRES
5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2008
6. DATE : ADOPTION DU BUDGET 2008
7. DEMANDE D'APPUI - VILLE D'ASBESTOS : CHANGEMENT DE LA DATE DES ÉLECTIONS

MUNICIPALES

8. COUR MUNICIPALE DE VILLE DE ST-GEORGES :
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE LA FIRME CAIN
LAMARRE CASGRAIN WELLS COMME PROCUREUR
9. CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB) :
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION
10. ENTRETIEN : RUE GAGNÉ

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. ADOPTION : POLITIQUE FAMILIALE
12. TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE :
RENOUVELLEMENT ADHÉSION

FINANCES – GESTIONS DES SERVICES

13. DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS
14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :
 - A) SOIRÉE BÉNÉFICE POUR LA RÉPARATION DE LA
FOURNAISE DE L'ÉGLISE
 - B) CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI - PLACE AUX
JEUNES EN BEAUCE-SUD
 - C) HOCHEY MINEUR LA GUADELOUPE
 - D) COALITION DES RÉGIONS POUR L'ENTRAIDE
ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE
15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À
LA FIN DE LA PÉRIODE 11

MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT - FOURNITURE

16. COMPTES DU MOIS
17. CAMION 2003 # 1 : ACHAT PNEU D'HIVER
18. OFFRE D'ACHAT : QUINCAILLERIE PORTE DE GARAGE

LOISIRS-TOURISME-SÉCURITÉ PUBLIQUE

19. SERVICE DES INCENDIES : AGRANDISSEMENT DE LA
CASERNE
20. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE D'AJOUT DE
PANNEAUX SUR LA ROUTE SHENLEY EST – LIMITE
SAINT-HONORÉ / SAINT-MARTIN (ÉQUERRE)

21. ACHAT : COURONNE DE NOËL

PERSONNEL

22. PATROUILLE

23. EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON
HIVERNALE

24. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL : VACANCES DE
NOËL

INFORMATION

25. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

26. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

27. CORRESPONDANCE

28. AUTRES ITEMS

- ACHAT : IMPACT À L'AIR
- COMITÉ DES LOISIRS : COMMANDITE D'UN FORFAIT D'HÉBERGEMENT
- ENTRETIEN DU CHEMIN DES PUIITS DE LA MUNICIPALITÉ
- LES ESSENCES DE LA HAUTE-BEAUCE : FACTURATION – VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION
- LARGO INFORMATIQUE : SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES SECTEURS NON DESSERVI
- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA DISTRIBUTION DES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL ET À L'ENTRETIEN DES BORNES-FONTAINE DU SECTEUR DESSERVI
- IMPUTATION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE SECTEUR DESSERVI

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

30. CLÔTURE DE LA SESSION

3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 4 DÉCEMBRE 2007**

2007-12-285

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 6 novembre 2007 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'accepter le procès-verbal susmentionné rédigé par la Directrice Générale- Secrétaire-Trésorière.

4. **NOMINATION : SUBSTITUT AU CONSEIL DES MAIRES**

2007-12-286

Considérant qu'il s'avère souhaitable de prévoir un substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2008;

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne par résolution celui-ci parmi ses membres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley nomme Monsieur Denis Champagne conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité ou son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2008.

5. **AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2008**

Le conseiller Monsieur Gaétan Pelchat donne un avis de motion pour l'adoption du règlement numéro 64-2007 traitant de l'imposition du taux de taxes et de tarifs de compensation de services, pour pourvoir aux dépenses de l'année 2008.

6. **DATE : ADOPTION DU BUDGET 2008**

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les contribuables à l'écoute que la présentation des prévisions budgétaires et l'adoption du budget 2008 auront lieu le mercredi 12 décembre 2007.

7. **DEMANDE D'APPUI – VILLE D'ASBESTOS : CHANGEMENT DE LA DATE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

2007-12-288

Considérant que la tenue des élections municipales en novembre cause divers problèmes ;

Considérant que les nouveaux élus qui entrent en poste n'ont pas la chance de se familiariser avec l'appareil municipal avant l'adoption du budget en décembre;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'appuyer la Ville d'Asbestos en vue du déplacement de la date des élections municipales au mois de mai.

8. **COUR MUNICIPALE DE VILLE DE ST-GEORGES :**
RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU
PROCUREUR – CAIN LAMARRE CASGRAIN
WELLS

2007-12-289 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de reconduire pour l'année 2008, le mandat de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells Avocats, S.E.N.C., représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale commune, et ce, au même tarif que l'an passé.

9. **CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE (CEB) :**
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION

2007-12-290 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité au Conseil Économique de Beauce pour l'année 2008 au coût de deux cent soixante dollars (260\$) plus les taxes applicables.

10. **ENTRETIEN : RUE GAGNÉ**

2007-12-291 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de ne pas déneiger la rue Gagné pendant la période hivernale 2007-2008.

11. **ADOPTION : POLITIQUE FAMILIALE**

2007-12-292 **Considérant** que le comité famille a terminé l'élaboration de la politique familiale et la soumet au conseil municipal pour adoption ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton d'adopter la politique familiale tel que rédigée par le comité famille.

12. **TRANSPORT ADAPTÉ L'AUTONOMIE :**
RENOUVELLEMENT ADHÉSION

2007-12-293 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité

DE renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2008 ;

DE payer la contribution fixée à 2 570.36 \$;

D'accepter la tarification payée par l'utilisateur tel que décrite dans le dépliant faisant partie intégrante de la présente résolution ;

DE reconnaître Ville Saint-Georges comme ville mandataire.

13. **DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS**

2007-12-294 Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur

Dany Champagne pour effectuer le déneigement des trottoirs. Monsieur Champagne effectuera lesdits travaux à la demande du chef d'équipe.

14. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

A) SOIRÉE BÉNÉFICE POUR LA RÉPARATION DE LA FOURNAISE DE L'ÉGLISE

2007-12-295 **Considérant** que la Fabrique de Saint-Honoré fait diverses levées de fonds pour la réparation de la fournaise ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de verser un montant de cent dollars (100) à la Fabrique de Saint-Honoré pour la réparation de la fournaise.

B) CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI – PLACE AUX JEUNES EN BEAUCE-SUD

2007-12-296 **Considérant** que le Carrefour jeunesse-emploi Beauce-Sud adresse à la Municipalité une demande d'aide financière pour le financement des activités de Place aux jeunes ;

Considérant que ce programme vise à prévenir et à freiner l'exode des jeunes qui ont dû quitter leur région vers les grands centres urbains pour terminer leurs études professionnelles, collégiales ou universitaires, en favorisant l'engagement social des jeunes en région et en facilitant leur intégration professionnelle;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'octroyer une aide financière de l'ordre de cent dollars (100) pour les activités de Place aux Jeunes parrainé par le Carrefour jeunesse-emploi. Une liste des entreprises visitées devra être fourni à la municipalité.

C) HOCKEY MINEUR LA GUADELOUPE

2007-12-297 **Considérant** que le Hockey mineur de La Guadeloupe demande une contribution financière pour l'année 2007-2008 ;

Considérant que quatorze (14) jeunes joueurs proviennent de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'offrir gratuitement trois (3) heures de location de glace à l'Aréna de Saint-Honoré-de-Shenley pour des séances de pratique.

D) COALITION DES RÉGIONS POUR L'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE ÉQUITABLE

2007-12-298 **ATTENDU QUE:** La mondialisation s'opère à une vitesse sans précédent dans l'histoire et que cette ouverture des marchés provoque des

changements économiques structurels profonds, en particulier dans l'économie traditionnelle dont plusieurs entreprises québécoises sont tributaires.

ATTENDU QUE : L'avenir économique du Québec repose sur le dynamisme et la complémentarité de ses régions, en particulier sur leur capacité à s'adapter rapidement à ces changements.

ATTENDU QUE : Le Québec accuse un retard de productivité important par rapport à ses principaux partenaires économiques, en particulier en Amérique du Nord.

ATTENDU QUE : Le Québec voit sa population vieillir à un rythme plus rapide que ses partenaires économiques nord-américains.

ATTENDU QUE : Le Québec doit retenir et développer une relève talentueuse pour assurer la pérennité et la croissance des PME, fer de lance de notre économie.

ATTENDU QUE : Le Québec possède des atouts importants tels que : l'abondance des richesses naturelles, la force et le potentiel hydroélectrique, la proximité des États-Unis, une grande capacité d'innovation, un important potentiel touristique et une richesse culturelle unique en Amérique du Nord.

ATTENDU QUE : Le Québec comporte des régions en difficulté dont le plein potentiel reste à développer.

ATTENDU QUE : L'entraide économique entre régions dynamiques et régions en difficulté du Québec est une pratique souhaitable qui va dans le sens des valeurs communes des Québécois, pourvu qu'elle soit équitable.

ATTENDU QUE : Le gouvernement du Québec a mis de l'avant, à cette fin, des mesures fiscales d'entraide économique au profit des régions en difficulté, mais dont certaines d'entre elles ont provoqué, dans les régions dynamiques limitrophes, des effets pervers documentés et démontrés.

ATTENDU QUE : Il est impératif de ne pas entraver ou nuire arbitrairement aux entreprises les plus productives, les plus innovantes et les plus compétitives pour pouvoir se mesurer à la compétition internationale et assurer ainsi la prospérité du Québec.

ATTENDU QUE : L'entraide équitable, en ce sens, est une entraide véritable puisque tant les régions

dynamiques que les régions en difficulté y trouvent leur compte en établissant ensemble une relation de type gagnant-gagnant.

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que toute forme ou mesure d'aide gouvernementale aux régions, qu'elles soient actuelles ou à venir, doit respecter les

PRINCIPES D'ENTRAIDE ÉQUITABLE ENTRE LES RÉGIONS DU QUÉBEC :

- Principe 1 :** L'entraide équitable fait en sorte que les entreprises assument leur responsabilité première de s'adapter rapidement aux changements structurels et conjoncturels de l'économie et qu'elles investissent judicieusement l'aide que l'État leur consent.
- Principe 2 :** L'entraide équitable évite soigneusement d'entraver et de décourager l'entrepreneuriat, l'innovation et les investissements dans les régions dynamiques.
- Principe 3 :** L'entraide équitable préserve la volonté d'entraide entre toutes les régions du Québec en maintenant un environnement d'affaires sain et loyal.
- Principe 4 :** L'entraide équitable vise à solidifier globalement la position concurrentielle du Québec en Amérique du Nord et non à intervenir de manière artificielle dans l'équilibre interne de l'offre et de la demande.
- Principe 5 :** L'entraide équitable encourage les entreprises des régions dynamiques à continuer de faire affaires dans leur communauté d'origine, au profit de l'ensemble des familles qui y vivent et du tissu économique environnant.
- Principe 6 :** L'entraide équitable s'assure que l'aide financière accordée par l'État à un secteur de l'économie est conditionnelle au respect obligatoire de critères de performance rigoureux et mesurables par les bénéficiaires.
- Principe 7 :** L'entraide équitable limite les sommes et la durée de l'aide financière.
- Principe 8 :** L'entraide équitable vise les secteurs les plus prometteurs sur tout le territoire du Québec.
- Principe 9 :** L'entraide équitable fait en sorte que l'État ne se substitue pas à l'entreprise et crée un climat propice au développement des affaires.
- Principe 10 :** L'entraide équitable travaille à l'unité des régions dynamique et de celles en difficulté en établissant un pacte dans lequel toutes les parties se disent satisfaites et heureuses de contribuer au mieux-être de tous les Québécois.

15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 11

La Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière dépose et présente les états financiers (rapport budgétaire) de la municipalité à la fin du mois de novembre 2007.

16. COMPTE DU MOIS

2007-12-299

Les comptes du mois de novembre sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables du mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de novembre 2007 au montant de 56 756.60\$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 13 684.25\$, les comptes à payer représentent 18 141.70\$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 24 930.65\$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal

Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2007 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2007-12-299.

Edith Quirion, D. G.- Sec.-Trés.

17. CAMION 2003 # 1 : ACHAT PNEU D'HIVER

2007-12-300

Considérant que les pneus arrière du camion 2003 # 1 sont à changer;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de faire réchaper les huit pneus arrière du camion 2003 # 1 chez Les pneus Beaucerons aux prix suivants :

- Semelles XDS : 203.50 \$
- Carcasse (1^e réchape) : 55.00 \$

taxes et pose en sus. Les carcasses des pneus, actuellement sur le camion, seront créditées si elles répondent aux normes.

18. OFFRE D'ACHAT : QUINCAILLERIE PORTE DE GARAGE

2007-12-301

Considérant que Monsieur Gilbert Gaboury s'est montré intéressé à

acquérir la quincaillerie et les moteurs des anciennes portes du garage situé au 289, route Shenley Ouest ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de vendre à Monsieur Gilbert Gaboury la quincaillerie (4 *tracks*, pentures, roulettes, fixation et panneaux) au montant de deux cent cinquante dollars (250) et de conserver les moteurs.

19. SERVICE DES INCENDIES : AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE

Ce point est reporté lors de la séance de l'adoption des prévisions budgétaires.

20. MINISTÈRE DES TRANSPORTS : DEMANDE D'AJOUT DE PANNEAUX SUR LA ROUTE SHENLEY EST – LIMITE SAINT-HONORÉ / SAINT-MARTIN (ÉQUERRE)

2007-12-302

Considérant qu'à la hauteur de *l'équerre* entre Saint-Martin et Saint-Honoré les conditions routières hivernales sont difficiles étant donné le fort vent et la formation de lames de neige ;

Considérant que l'installation de panneaux de signalisation est essentielle à cet endroit pour contrer les nombreuses sorties de route ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de demander au Ministère des Transports d'installer des panneaux de signalisation indiquant la présence de forts vents dans ce secteur.

21. ACHAT : COUROUNE DE NOËL

2007-12-303

Il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acquérir une couronne de Noël de quatre pieds de diamètre afin de décorer la façade de l'Hôtel de Ville pour la période des Fêtes au coût approximatif de cinquante dollars (50).

22. PATROUILLE

2007-12-304

Considérant que les employés réguliers refusent d'assurer la patrouille des routes à déneiger pour la saison 2007-2008 ;

Considérant que Monsieur René Quirion accepte d'effectuer ladite tâche pour un montant forfaitaire de quatre-vingt dollars (80) par semaine incluant l'utilisation de son véhicule (assurances incluses);

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services de Monsieur René Quirion pour assurer la patrouille des routes à déneiger pour la saison 2007-2008 pour un montant forfaitaire de 80 \$ par semaine incluant l'utilisation de son véhicule (assurances incluses). L'embauche de Monsieur Quirion est effective à compter de l'adoption de la présente résolution.

23. EMBAUCHE : EMPLOYÉ TEMPORAIRE POUR LA SAISON HIVERNALE

2007-12-305

Considérant que Messieurs Christian Blais et Alexandre Breton offrent leurs services comme journalier-opérateur temporaire pour l'entretien des routes en période hivernale;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de retenir les services de Messieurs Christian Blais et Alexandre Breton à titre de journalier-opérateur temporaire pour la saison hivernale 2007-2008.

24. FERMETURE BUREAU MUNICIPAL : VACANCES DE NOËL

2007-12-306

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes soit du 24 décembre 2007 au 2 janvier 2008 inclusivement.

25. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES À LA MRC

Monsieur Herman Bolduc, maire, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

26. RAPPORT DU DÉLÉGUÉ À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE

N'ayant pas assisté à la rencontre mensuelle de la Régie Intermunicipale, les représentants ne peuvent faire un compte-rendu de la rencontre.

Madame Edith Quirion, Directrice Générale/Secrétaire-Trésorière, informe les contribuables à l'écoute de l'adresse du dépôt des arbres de Noël et de la date limite pour la disposition desdits arbres ainsi que la mise à la disposition des contribuables du récupérateur de piles au bureau municipal.

27. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose des bordereaux de correspondance du mois de novembre 2007. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

28. AUTRES ITEMS :

• **ACHAT : IMPACT À L'AIR**

2007-12-307

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un impact à l'air $\frac{3}{4}$ au montant de 499.99 \$ plus les taxes.

• **COMITÉ DES LOISIRS : COMMANDITE D'UN**

FORFAIT D'HÉBERGEMENT

2007-12-308 Il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de commanditer le forfait d'hébergement d'un montant de deux cents dollars (200) tiré parmi les participants du tournoi de golf à l'automne dernier.

- ENTRETIEN DU CHEMIN DES PUIITS DE LA MUNICIPALITÉ

Après délibérations, les membres du conseil décident de faire entretenir le chemin menant aux puits par les équipements municipaux.

- LES ESSENCES DE LA HAUTE-BEAUCE : FACTURATION – VIDANGE DES ÉTANGS D'ÉPURATION

2007-12-309 **Considérant** que Les Essences de la Haute Beauce (Monsieur Jacquelin Lachance) vidange annuellement leurs eaux usées dans le réseau d'égout de la municipalité pour traitement;

Considérant que la quantité d'eaux usées vidangées, en 2007, représente 275 gallons ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité d'établir le coût pour le traitement des eaux usées à 0.14 sous du gallon pour l'année considérant l'augmentation du prix de l'électricité.

- LARGO INFORMATIQUE : SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES SECTEURS NON DESSERVI

2007-12-310 **Considérant** que la compagnie Largo Informatique et Barret Xplornet vont offrir au Québec une connexion internet haute vitesse sans fil pour les résidences non desservies par les fournisseurs traditionnels ;

Considérant que la compagnie Barret Xplornet a l'embaras du choix pour commencer l'installation de cette technologie ;

Considérant que pour être l'une des premières régions choisies, la compagnie Largo Informatique demande une lettre d'intention des municipalités intéressés à offrir à leurs citoyens ledit service ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité de signifier l'intention de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley de prêter l'espace requis pour l'installation d'une antenne. Aucune autre déboursée ne sera assumé par la municipalité.

- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT RELATIF À LA DISTRIBUTION DES DÉPENSES RELIÉES AU RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL ET À L'ENTRETIEN

DES BORNES-FONTAINE DU SECTEUR DESSERVI

Le conseiller Monsieur Gaétan Pelchat donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à la distribution des dépenses reliées au réseau d'égout pluvial et à l'entretien des bornes-fontaine du secteur desservi.

- IMPUTATION DES DÉPENSES D'ENTRETIEN DU
RÉSEAU D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE SECTEUR
DESSERVI**

2007-12-311 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu majoritairement d'imputer les dépenses reliées à l'entretien de l'égout pluvial du secteur desservi au fond général.

Monsieur Denis Champagne, conseiller au siège numéro 5, a voté contre cette résolution et a requis que son vote négatif soit inscrit aux livres de délibérations.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des contribuables présents souhaitent connaître les intentions du conseil municipal face aux travaux à effectuer dans le rang 10. De plus, ils demandent aux employés municipaux de ne plus déneiger le dessus des fossés avec l'aile de côté.

30. CLÔTURE DE LA SESSION

2007-12-312 Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'ajourner la session à mercredi le 12 décembre à 20h30. Il est 21h38.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.